

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MARS 1872.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un crédit spécial de 300,000 francs, pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques.

(Voir les Nos 32 et 69 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Vicomte VILAIN XIII, WINCQX, le Baron DE WOELMONT
D'OPLIEUX, le Baron DE LABBEVILLE, le Comte DE MÉRODE-WESTERLOO et le
Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement demande un crédit de 300,000 francs pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques.

Les chiffres fournis par l'*Exposé des motifs* prouvent combien la télégraphie est appelée à coopérer au développement de la civilisation. Une intelligente administration commande de favoriser ce moyen de répondre à des besoins qui s'accroissent chaque jour.

L'usage du télégraphe, ignoré il y a peu d'années, a dû satisfaire, en 1874, à 2,500,000 demandes. Ce développement, aussi constant que rapide, permet d'entrevoir qu'avant peu, chaque centre populeux se trouvera dans l'impérieuse nécessité de posséder ce genre de communication, comme il l'est aujourd'hui, d'avoir une voirie communale et d'être relié au chemin de fer. Le Gouvernement fait donc une entreprise intelligente et sage, en étendant chaque jour le réseau télégraphique. On ne peut que l'encourager à prendre des mesures qui fassent participer un plus grand nombre de nos concitoyens aux avantages que procure cette grande invention des temps modernes. Votre Commission est d'autant plus favorable à cette idée qu'il résulte des relevés fournis par l'administration, que les charges qui ont été la conséquence de la création et de l'entretien de ce service, ont été non-seulement amorties par ses produits, mais encore qu'un certain bénéfice a été obtenu. Cet excédant a été appliqué au développement de la ligne. Votre Commission approuve hautement cette manière de faire, la seule à l'aide de laquelle

(2)

on pourra logiquement et équitablement mettre à la portée de tous, les avantages du service télégraphique.

La réduction des tarifs serait une mesure regrettable, si elle devait avoir pour conséquence d'amoindrir les ressources destinées à doter les campagnes de bureaux qui, pour être moins productifs à la caisse commune, n'en sont pas moins de la plus grande importance pour les populations qu'ils sont appelés à servir.

Ces diverses considérations déterminent votre Commission à vous proposer, à l'unanimité, d'accorder le crédit demandé.

Le Président-Rapporteur,
BARON FERD. DE WOELMONT.